

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 AVRIL 2026**

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 12+ 1 POUVOIR
Date de convocation : 09/04/2026

L'an deux mille vingt -six, le seize avril à 20h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Pierre ESTIENNE, Maire

Présents : MM. PICARD Dalida, BAGUELIN Jean-Luc, CADARSI Sylviane, DERACHE Joëlle, DELARUELLE Bruno, MAUPIN Murielle, HUGÉ David, DEVAUX Charline, BOUCHEZ Antoinette, MOUET Dorian, GUERIN Muriel.

Absents excusés :

Mr LILIE Jean-Michel

Mr LE GUEIN Philippe a donné pouvoir à Mr MOUET Dorian

Absent : Mr BARBIER Pierre

Secrétaire de séance : Mme CADARSI Sylviane

*_*_*_*_

Pas d'observation sur le procès -verbal précédent.

*_*_*_*_

ORDRE DU JOUR

1/VOTE DU CFU 2025

Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil, Monsieur BAGUELIN Jean-Luc, élu le plus âgé , prend la parole

BUDGET PRINCIPAL

SECTION D'INVESTISSEMENT

LE MONTANT DES DEPENSES : 563 168.86 €

LE MONTANT DES RECETTES : 478 426.26 €

SECTION D'EXPLOITATION

LE MONTANT DES DEPENSES : 1 753 608.73 €

LE MONTANT DES RECETTES : 2 022 250.52 €

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT

LE MONTANT DES DEPENSES : 127 845.99 €

LE MONTANT DES RECETTES : 140 170.53 €

SECTION D'EXPLOITATION

LE MONTANT DES DEPENSES 61 312.90 €

LE MONTANT DES RECETTES 104 942.52 €

BUDGET DU LOTISSEMENT
LE MONTANT : 0
PAS DE DEPENSES NI DE RECETTES

→ Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les comptes financiers de 2025

•2/AFFECTATION DU RESULTAT

BUDGET GENERAL

INVESTISSEMENT

Excédents reportés

article	montant
001	1 150 264.40 €
1068	250 000.00 €

FONCTIONNEMENT

Excédent reporté

002	253 928.61 €
-----	--------------

BUDGET ASSAINISSEMENT

INVESTISSEMENT

Excédent reporté

001	346 693.54 €
-----	--------------

FONCTIONNEMENT

Excédent reporté

002	208 466.53 €
-----	--------------

BUDGET LOTISSEMENT

INVESTISSEMENT

Déficit reporté

002	229 083.00 €
-----	--------------

→ Avis favorable à l'unanimité

•3/VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES COMMUNALES

	<u>2025</u>	<u>2026</u>
TAXE FONCIERE	29.78 %	30.60 %
TAXE FONCIERE NON BATI	28.03 %	28.80 %
TAXE D'HABITATION	12.53 %	12.88 %
CFE	17.34 %	17.82 %

→Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'augmenter toutes les taxes selon les taux ci-dessus

•4/VOTE DES BUDGETS 2026 :

- **BUDGET PRINCIPAL**

- **SECTION D'INVESTISSEMENT**

LE MONTANT DES DEPENSES : 2 348 144 €
LE MONTANT DES RECETTES : 2 348 144 €

- **SECTION D'EXPLOITATION**

LE MONTANT DES DEPENSES : 1 465 564 €
LE MONTANT DES RECETTES : 1 795 337 €

- **BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

- **SECTION D'INVESTISSEMENT**

LE MONTANT DES DEPENSES : 572 236 €
LE MONTANT DES RECETTES : 572 236 €

- **SECTION D'EXPLOITATION**

LE MONTANT DES DEPENSES : 82 048 €
LE MONTANT DES RECETTES : 313 406 €

- **BUDGET LOTISSEMENT :**

- **SECTION D'INVESTISSEMENT**

LE MONTANT DES DEPENSES : 20 000 €
LE MONTANT DES RECETTES : 20 000 €

- **SECTION D'EXPLOITATION**

LE MONTANT DES DEPENSES : 229 083 €
LE MONTANT DES RECETTES : 229 083 €

→ Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les budgets 2026

Mr le Maire propose d'instaurer la fongibilité des crédits pour le budget M49, ce qui permet de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres.

→ Avis favorable à l'unanimité

- ✓ Concernant la construction de la salle polyvalente, Monsieur le Maire indique qu'une réunion publique d'information sera réalisée avec les associations, les Feuquiérois et le Conseil Municipal.

Madame DERACHE demande si les travaux réalisés sur la Chapelle concerne la Chapelle « Bon secours »

Monsieur le Maire répond négativement, mais précise que des travaux seront réalisés tous les ans sur le patrimoine de la Commune.

- ✓ Elle demande quand seront effectués les travaux de l'église ? Monsieur le Maire répond que le Conseil Régional demande l'avis d'un Architecte pour faire une étude préalable, ce qui engendra un délai important avant la réalisation des dits travaux.
- ✓ Subventions 2026 : Monsieur le Maire explique que le montant alloué aux subventions reste le même que l'an dernier et qu'une réunion est programmée avec les associations le vendredi 24 avril 2026.
- ✓ Un diagnostic du réseau assainissement a été réalisé, la commune doit effectuer les travaux mentionnés dans cette étude. Mr le Maire propose de commencer ces travaux en 2026, par ordre de priorité
- ✓ Le service assainissement reste à la charge de la commune, la CCPV ne prend pas la compétence comme cela était initialement prévue.
La Communauté de Communes a lancé un marché AMO « Délégation de Service Public du système d'assainissement des eaux usées. » chaque commune doit contribuer financièrement, soit pour notre commune : 11 342.40 € TTC.
→ **Avis favorable à l'unanimité**
- ✓ Mr le Maire propose de ne pas augmenter la part communale sur la facturation d'assainissement.
→ **Avis favorable à l'unanimité**

Tarifs :

→ **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs en vigueur.**

Le Conseil va étudier les tarifs éventuels pour la salle socioculturelle, mais décide de laisser la gratuité lorsqu'elle est utilisée pour les deuils.

•5/DELEGATION MAIRE & ADJOINTS

Délégations du Maire :

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans le souci de favoriser une bonne administration communale et après avoir délibéré, le **Conseil Municipal décide à l'unanimité de déléguer au nouveau maire les délégations suivantes, à savoir :**

1. De procéder à la réalisation des emprunts jusqu'à hauteur de 250 000 € destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques des taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au II de l'article L1618-2 et au « a » de l'article L2221-5-1, sous réserve des dispositions du « c » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.
2. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial de plus de 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
3. De décider de la conclusion et de la révision de contrats de location pour une durée n'excédant pas 12 ans.
4. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

5. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
6. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
7. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.
8. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
9. De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.
10. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
11. D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle devant toutes les juridictions.
12. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal de 20 000 euros.
13. Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000€.
14. D'autoriser au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

→Après avoir délibéré le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la délégation du Maire

Délégations des Adjointes :

Madame PICARD Dalida

1^{ère} Adjointe

Affaires sociales-Affaires scolaires-Vie Associative -Jeunesse-Animation

Monsieur BAGUELIN Jean-Luc

2^{ème} Adjoint

Voirie-Travaux-Eaux Assainissement

Madame CADARSI Sylviane

3^{ème} Adjointe

Budget-Culture-Communication

Monsieur LE GUEIN Philippe

Urbanisme-Cadre de Vie-Espace Verts

→Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Mr BAGUELIN est proposé comme délégué du SE 60 et du SIAE de Grandvilliers.

→ Avis favorable à l'unanimité

•6/INDEMNITES MAIRE & ADJOINTS

Monsieur le Maire propose le barème applicable à notre commune

Maire : indemnité maximum de 55.7 % soit 2289.56 € brut/mois

Adjointes : indemnité maximum de 21.38% soit 878.83 € brut/mois

Soit au total : 2289.56 € + 4 x 878.83 € = 5804.88 €

→ **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité**

• **7/BUDGET FORMATION DES ELUS : reporté**

• **8/COMMISSIONS : DESIGNATION DES DELEGUES**

Commission permanente : Le Maire et les Adjointes en particulier pour les finances

Commission des impôts : Mr le Maire suggère de ne pas nommer d'élus dans cette commission pour plus d'impartialité et propose les noms suivants :

1/LECOEUR Jean-Paul

2/PEPIN Jany

3/DECOUSU René

4/DEVAUX Patrice

5/GRUGEON Laurent

6/LE GUEIN Marlène

7/ORAIN Rémy

8/RIBEIRO Olivier

9/VINKIER Alain

10/CHARPENTIER Geneviève

11/GOURLAIN Marie-Luce

12/DECAGNY Patricia

→ **Avis favorable à l'unanimité**

• **9/AFFAIRES DIVERSES**

✓ Accident/remboursement :

Mr le Maire explique qu'un automobiliste a endommagé son véhicule à cause d'un trou sur la route au hameau de « la Chaussée ». Les dégâts ont été constatés sur place par la mairie.

→ **La responsabilité de la commune étant engagée le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rembourser le montant des réparations, soit un total de 412.20 €**

✓ **Frais d'obsèques :** Il est demandé à la Municipalité une aide pour frais d'obsèques,

→ **Le défunt n'étant pas connu des services de la Mairie, le Conseil Municipal émet un avis défavorable**

✓ **Eoliennes :** Mr le Maire explique qu'il a reçu une commerciale pour des éoliennes.

Il trouve que les conséquences sur la vie des gens sont importantes au niveau des nuisances..., et

Précise que la CCPV souhaite que le développement des parcs éoliens soit mesuré

Mme DEVAUX Charline précise que depuis 2020 la loi les oblige à les démonter

Mr DELARUELLE Bruno trouve que l'investissement est important et l'entretien.

→ **Après délibération le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la majorité (1 abstention)**

• **10/QUESTIONS DIVERSES**

-Mr le Maire donne quelques informations

-Mr BAGUELIN indique qu'il va recevoir une entreprise pour la taille d'un arbre imposant à l'école primaire

-Mme CADARSI trouve que le ramassage tous les 15 jours des ordures ménagères est insuffisant.

Après débat et l'avis général, il est décidé d'en informer la CCPV.

*Déchetterie : voir pour le délestage pour les déchets verts.

*Dépôt rue Marie-Baurieux : voir ce qui peut être fait ; Mr le Maire a déjà reçu le propriétaire ainsi que la personne responsable du dépôt qui avait promis de tout enlever avant la fin mars, il sera de nouveau convoqué.

-Mme DERACHE demande que les caniveaux soient nettoyés car il y a de l'herbe. Mr Baguelin répond que la balayeuse va passer.

-Mr DELARUELLE :

- * manque de signalisation « flèche » devant coccinelle.
- *aboiments intempestifs rue Bridoux

-Mme BOUCHEZ

- * balayeuse stationnée régulièrement sur le trottoir avenue Henri Demont ce qui gêne les piétons, elle propose son parking le week-end pour son stationnement.
- *Cité des Acacias : mauvaises herbes à enlever
- *François Bénard : « nids de poules » et problème de stationnement
- *Candidature agent territorial : Mr le Maire répond qu'il a reçu 4 curriculums vitae
- *Château d'eau : nettoyage ou peinture
- *1000 club : nettoyage extérieur

-Mme PICARD

Sorbiers : plaque à réparer

-Mr MOUET demande à quel endroit va être déplacé les containers rue Boillet ? Mr le Maire répond qu'ils seront installés un peu plus loin dans la même rue.

-Mme GUERIN

- *demande un emplacement pour les déchets canins ainsi que l'approvisionnement des distributeurs (sachets).
- *voir pour augmenter les bancs dans le village